

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 novembre 2022

Lutte contre la précarité énergétique :

5 nouvelles collectivités territoriales s'engagent dans le programme Slime

Dans un contexte inédit de crise de l'énergie, 5 nouvelles collectivités ont décidé de s'attaquer durablement à la précarité énergétique. La Métropole de Lyon, Leff Armor Communauté et les Conseils départementaux de la Vienne, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Orientales s'engagent dans le [programme Slime](#) piloté par le [CLER-Réseau pour la transition énergétique](#). Près de 50 collectivités ont déjà déployé un Slime sur leur territoire depuis 2013, permettant d'accompagner 60 000 ménages, soit plus de 130 000 personnes.

La précarité énergétique désigne la difficulté, voire l'incapacité pour un ménage de chauffer son logement à un coût acceptable au regard de ses revenus. Elle concerne **12 millions de personnes en France**, un chiffre que la crise énergétique actuelle devrait amplifier.

Le premier enjeu de la lutte contre la précarité énergétique est de **permettre l'égal accès de tous les citoyens à des conditions de logement convenables**. Pour ce faire, les aides existent mais elles sont multiples et peu lisibles. Ce millefeuille engendre un non-recours important et conduit à un saupoudrage d'argent public estimé à 4,5 milliards d'euros par an, alors que l'énergie est le second motif des demandes d'aides financières adressées aux centres d'action sociale, derrière l'aide alimentaire.

De par leurs compétences, **les collectivités territoriales peuvent agir pour résorber le fléau de la précarité énergétique et contribuer à l'éradication des 8 millions de passoires thermiques en France**. Un outil d'ingénierie territoriale a été imaginé en 2013 par le CLER – Réseau pour la transition énergétique, pour mettre en œuvre des politiques locales ambitieuses de lutte contre la précarité énergétique : le Slime.

Le Slime vise à massifier le repérage des ménages en situation de précarité énergétique pour qualifier leur situation et les orienter vers des solutions durables et adaptées. Pour cela, il s'appuie sur les dispositifs existants à l'échelle locale et mobilise l'ensemble des acteurs concernés afin de coordonner leurs démarches.

Près de 50 collectivités ont déjà déployé un Slime sur leur territoire, permettant d'accompagner 60 000 ménages en 8 ans.

Si les Conseils départementaux, désignés comme chefs de file de la lutte contre la précarité énergétique, représentent un tiers de ces collectivités, le Slime bénéficie également aux Métropoles, CCAS, établissements publics et groupements de communes.

5 nouvelles collectivités ont été retenues à l'occasion du dernier appel à candidatures : la Métropole de Lyon, Leff Armor Communauté et les Conseils départementaux de la Vienne, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Orientales. L'Établissement public territorial Est Ensemble, la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ont quant à eux décidé de renouveler leur engagement.

Renaud Payre, vice-président en charge du logement, de l'habitat de la politique de la ville à la Métropole de Lyon :

« La lutte contre la précarité énergétique est prioritaire pour la Métropole de Lyon. Nous saluons la décision du CLER-Réseau pour la transition énergétique d'avoir retenu notre candidature pour mettre en place un Slime sur notre territoire. Ce programme est largement connu et reconnu et il est un outil incontournable au service des politiques locales. Avec les moyens déployés dans ce cadre, nous allons notamment créer un poste de coordination et organiser la visite à domicile de ménages très modestes avec SOLIHA. Nous allons pouvoir mener des diagnostics sociotechniques mais également accompagner les ménages. »

Jean-Michel Geffroy, président de Leff Armor Communauté :

« Aujourd'hui, pour un nombre grandissant de ménages de notre territoire, les factures d'énergie représentent une part trop importante de leurs revenus. Nous, élus, sommes régulièrement confrontés aux témoignages de ménages qui se « privent ». Par notre candidature au programme Slime, notre volonté est de disposer d'un service public identifiable par le plus grand nombre et de contribuer ainsi au bien-être de nos habitants. Notre engagement dans le programme nous permettra de bénéficier de l'appui d'un réseau de professionnels ainsi que de leur expérience afin de toucher un maximum de ménages, et notamment les plus isolés. »

Alain Pichon, président du Conseil départemental de la Vienne :

« La lutte contre les logements énergivores et la précarité énergétique sont au carrefour de nos politiques publiques d'habitat et d'action sociale. Déjà membre du réseau RAPPEL, nous sommes investis depuis plusieurs années par le biais de différentes actions : édition d'un guide des acteurs, action d'aide à la maîtrise de l'énergie et de l'eau, forums de sensibilisation... Aujourd'hui, l'intégration dans le programme Slime doit nous permettre de développer et de structurer notre action, pour soutenir demain davantage de ménages confrontés à ces difficultés, et l'inscrire dans un cadre partenarial coordonné et durable. »

Thomas Bouyssonie, conseiller départemental délégué à l'habitat, Département du Lot-et-Garonne :

« Lors d'un comité des financeurs du fonds de solidarité pour le logement (FSL) mais aussi dans le cadre du diagnostic relatif à la précarité énergétique en 2022, le Département a constaté que l'accès des ménages aux aides existantes est très faible. Pourtant, un ménage lot-et-garonnais sur 5 est en situation de précarité énergétique. Il est essentiel que le programme Slime agisse de manière coordonnée avec l'ensemble des acteurs de l'habitat et du secteur social pour aller vers ces ménages et développer des solutions durables. »

Marie Moisan, coordinatrice du programme Slime :

« Nous nous réjouissons de la mobilisation de ces territoires. Nous visons un objectif de 100 collectivités territoriales d'ici 2025, ce qui permettrait d'accompagner 100 000 ménages. »

CONTACT PRESSE : Alice Dekker – alice@alicedekker-rp.fr – 06 16 58 21 60